

**Avances sans intérêts à "Alsabail"**

**Rapport n° CP/2013/779**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente trois projets d'immobilier d'entreprises, vecteurs de développement économique du territoire et de créations d'emplois :

- l'implantation de la Coopérative des Fermes Avicoles d'Alsace Réunies à Goxwiller,
- l'extension de la société Girold Construction Bois à Barr,
- l'implantation de la société Pontiggia à Hoerd.

Le présent rapport s'inscrit dans le soutien réaffirmé de la collectivité départementale au développement économique et à l'emploi à travers son dispositif en faveur de l'immobilier d'entreprises porté par ALSABAIL.

**1. Implantation de la Coopérative des Fermes Avicoles d'Alsace Réunies**

Créée en 2013, la Coopérative des Fermes Avicoles d'Alsace Réunies est composée de quatre éleveurs de volaille du Piémont qui ont décidé de mutualiser leurs installations d'abattage et de transformation.

Le projet prévoit la construction, sur la zone d'activité intercommunale de Goxwiller-Valff, d'un bâtiment dédié à la production et au stockage des produits pour un investissement immobilier hors terrain de 1 200 000 €, éligible aux avances sans intérêts des collectivités via ALSABAIL.

La création de dix emplois dans les trois ans est annoncée.

S'agissant de la création d'une entreprise dans le Bas-Rhin, l'opération est susceptible de bénéficier d'un montage ALSABAIL à hauteur de 40 % de l'investissement immobilier estimé à 1 200 000 €, selon la répartition suivante :

Département	3/4
CDC Barr-Bernstein	1/4

**2. Extension de la société Girold Construction Bois à Barr**

La société GIROLD CONSTRUCTION BOIS à Barr est spécialisée dans la fabrication de charpentes.

Sous l'impulsion de ses nouveaux dirigeants, l'entreprise a élargi son activité à la fabrication de maisons à ossature bois.

La société emploie 17 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 1,7M€ en 2011.

Pour répondre au développement de la société, les dirigeants envisagent de construire un nouveau site de production sur la zone d'activités de Barr. Le projet immobilier représente un investissement de 1,3 M€, hors terrain non éligible au montage ALSABAIL.

La création de cinq emplois dans les trois ans est annoncée.

S'agissant de l'extension d'une entreprise existante, l'opération est susceptible de bénéficier d'un montage Alsabail à hauteur de 20 % de l'investissement immobilier chiffré à 1,3M€, selon la répartition suivante :

Département	3/4
Commune de Barr	1/4

### 3. Implantation de la société Pontiggia SAS à Hoerd

La société Pontiggia SAS, créée en 1991, est spécialisée dans les revêtements enrobés, sols spéciaux, pavages et canalisations. PONTIGGIA emploie 30 salariés à Horbourg-Wihr dans le Haut-Rhin, siège de l'entreprise, 100 salariés sur le site de Wittenheim, et 30 salariés sur le site de Brumath.

La société est locataire du bâtiment qu'elle occupe à Brumath depuis 2010, et, n'ayant pu trouver de local à acheter sur place, envisage d'acquérir à Hoerd une parcelle de 10 014 m<sup>2</sup> et un local d'activités de 1 140 m<sup>2</sup>.

La création de 20 emplois est annoncée dans les 36 prochains mois.

Le coût global de l'opération, hors achat du terrain, s'élève à 900 000 euros.

S'agissant d'un projet porté par une société civile immobilière, l'opération est susceptible de bénéficier d'un montage ALSABAIL à hauteur de 15% de l'investissement immobilier, selon la répartition ci-après :

Département	3/4
Communauté de communes de la Basse Zorn	1/4

### Imputations budgétaires

En cas d'accord avec les propositions ci-dessus, les crédits pour les projets « Coopérative des Fermes Avicoles d'Alsace Réunies » et « GIROLD CONSTRUCTION BOIS » seraient imputés sur l'enveloppe 37118, gérée en AP/CP et dotée de 675 000 euros d'autorisation de paiement disponible, avec mise en place des crédits de paiement en 2014.

Pour le projet « Pontiggia », les crédits, disponibles sur l'exercice 2013, seraient imputés comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30711	27-2748-91	10 544 575,00 €	102 540,00 €	101 250,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du Président du Conseil Général, décide d'attribuer à ALSABAIL, au titre du dispositif départemental de soutien à l'immobilier d'entreprises, les avances sans intérêts suivantes :*

- \* implantation de la Coopérative des Fermes Avicoles d'Alsace Réunies à Goxwiller : 360 000 euros ;*
- \* extension de la société Girolid Construction Bois à Barr : 195 000 euros ;*
- \* implantation de la société Pontiggia à Hoerdts : 101 250 euros.*

*Par ailleurs, la commission permanente autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions à intervenir (selon convention-type approuvée).*

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL